

Contre la mendicité avant 1660.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_A_f0344

SourceBoite_035_A-17-chem | Lèpre.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Arrêt de la Cour du 5 Février 1535
ordonne à tous mendiants ~~mis~~ mis à l'abri
de Paris depuis 2 ans de quitter par tout les
3 jours, "le tout sur peine de la hart" (48)

Ordonnance faite par H. II, le 9 Juin. 1547
Interdit de mendier, par les femmes sans pain
de bouillie de l'ennui, par les h. sans pain de
gâteaux (49)

Ord. de H. II. (22 Mai 1586) "touchant
la nourriture et entretenement des Baines
des villes de ce royaume. (51) - Par Paris,
le 1^{er} 1^{er} commission de "Officiers et
autres nobles bourgeois"; par les autres
villes, les habitants "seront tenus nourrir et
entretenir leurs pauvres sans qu'ils puissent
vguer"



Ord. de L. XIII d'Orléans. Arrêté le 4
Juin. 1639. (49)

concernant sur gâteaux "mendians"

in lides, us g - tones et g un i am avues
et in diertus. 3

in Beuret du D. li. Decl.
ecru ont l H. G. (1745)

